



Le bureau national Paris le 22 décembre 2011

CONCOURS GARDIEN DE LA PAIX



IL AURA LIEU EN AVRIL 2012

L'arrêté du 16 décembre 2011, sur l'ouverture de deux concours a été publié le 22 décembre 2011 au journal officiel et nous informe sur les modalités, le nombre de postes offerts et le calendrier

MODALITES

Lors de son inscription, le candidat ou la candidate devra choisir entre un concours national à affectation nationale ou à affectation Ile-de-France. Les candidats pourront s'inscrire en ligne sur le site internet du Ministère de l'Intérieur ou retirer un dossier dans les SGAP.

NOMBRE DE POSTES OFFERTS :

Le nombre de postes offerts aux concours est fixé à 450 de la manière suivante :

Premier concours national externe : 25 postes

Premier concours national externe avec affectation Ile de France : 200 postes

Second concours national interne : 25 postes

Second concours interne avec affectations Ile de France : 200 postes

CALENDRIER

Date limite de dépôt de candidature par la poste : 24 février 2012 (cachet de la poste faisant foi)

Date limite de dépôt de candidature en ligne : 17 février 2012 (18h00 heure de paris)

Epreuves écrites en métropole : 4 avril 2012

Epreuves écrites en outre-mer: 5 avril 2012

ALLIANCE, LE Syndicat !